

Réunion du Bureau du 08 Mars 2007

RD non officiel selon mes notes personnelles

Patrick Capolsini

Etude de l'OJ du prochain CA (29 Mars 2007)

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 07 décembre 2006.

POINT 2 : Personnels :

➤ 2.1 Echanges d'emplois de professeurs des universités ;

Poste de PR de Gestion (JM Aurifeille) actuellement en délégation a obtenu l'accord unanime du département DEG afin d'obtenir un échange de support budgétaire avec son université d'origine. L'opération est donc « blanche » pour l'établissement et JM Aurifeille demeure de manière pérenne à l'UPF.

➤ 2.2 Changement de section d'un support d'ATER ;

Support ATER de RM (section 15) actuellement utilisé en espagnol sera publié en section 14 (Espagnol).

➤ 2.3 Gestion de la paye.

En 2001 cette gestion a été confiée au vice-rectorat avec mise à disposition par l'UPF d'un support budgétaire de cat. C. La situation a évolué en particulier avec la LOLF (problèmes de réponses à des enquêtes ministérielles, ...). Nous demandons à « récupérer » la gestion complète de la paye et le support budgétaire correspondant en Janvier ou Septembre 2008. Le vice-recteur est, pour le moment, opposé à ce transfert.

Ajout à l'ordre du jour : Utilisation de deux postes de PR vacants en Sept 2007 (P. Leyral en Physique + C. Payri en Biologie)

Questions du département SSMT posées par P. Capolsini suite à la réunion de département de ce jour :

- Les ATERs sont-ils indexés en Nouvelle Calédonie : NON (réponse du SG). Règle de l'an dernier : les ATER ayant des contrats en cours de validité continuent à être indexés, les nouveaux contrats ne le sont plus. Le ministère interrogé sur le montant des crédits qu'il met à notre disposition pour les ATERs a répondu à l'agent comptable que la somme allouée pour les ATER ne serait connue qu'en Avril 2007.
- Nous ne sommes pas certains que le Ministère nous retourne l'argent correspondant aux supports budgétaires inutilisées, nous ne le serons vraisemblablement qu'enfin d'année.
- Comment rémunérer un Pr invité ? Vincent Dropsy (nationalité française en poste dans une université américaine) a été invité l'an dernier. La rémunération est fixée en fonction de la situation particulière de l'intéressé. En l'espèce, Dropsy a été indexé mais la règle annoncé par la comptabilité publique dit que seuls les fonctionnaires d'Etat peuvent être indexés. Les salaires des invités qui ne sont pas fonctionnaires d'Etat ne sont donc pas indexés (comme les ATERs !!). Il pourrait être possible de mettre un logement à disposition (T2 de Mamao) de l'invité pour compenser la non indexation et rendre le poste plus attractif.
- Pouvons-nous utiliser l'argent « récupéré » sur des postes pour la recherche sous la forme par exemple de crédits alloués à des actions de recherche par le CS ? La récupération de l'argent est aléatoire et ne pourrait intervenir qu'avec un an de décalage. Cette hypothèse n'est pas accueillie de manière très favorable par la Direction.

Il faut préciser quelle sera la charge d'enseignement pour chacun des postes demandés en fonction de la section d'origine du poste. Comment justifier de l'affichage de 2 postes en physique compte tenu du faible nombre d'heures d'enseignement ? Des demandes d'ATER ou

de Pr invité avec des charges d'enseignement dans des matières notablement sous-encadrées (Mathématiques ou Informatique par exemple) seraient beaucoup plus raisonnables et mettraient l'accent sur les besoins en postes de ces matières. La Physique n'est certainement pas sous-encadrée à l'heure actuelle. En conclusion, demander un ATER de Physique pour compenser le départ en retraite d'un collègue Physicien est une demande tout à fait légitime qui sera proposée au CA mais demander un second poste de Pr invité pour la physique ne l'est pas. Il est donc très probable que seul le poste de P. Leyral sera proposé en ATER pour la physique, l'autre poste sera utilisé pour payer des heures et/ou récupérer des finances.

POINT 3 : Questions financières et comptables :

- 3.1 Approbation du compte financier 2006 de l'université et affectation des résultats.
- 3.2 D.B.M. n° 1 de l'université.

DBMs usuelles + une remontée de crédits de réserves pour financer une dette ancienne sur la construction de la halle des sports.

- 3.3 Approbation du compte financier 2006 des œuvres universitaires et affectation des résultats.
- 3.4 D.B.M. n° 1 des œuvres universitaires.
- 3.5 Approbation des aides sur les crédits du F.S.D.I.E.
- 3.6 Tarifs des chambres pour l'année universitaire 2007/2008.

Reconduction des tarifs actuels sauf si l'aide au logement est mise en place.

- 3.7 Droits d'inscription pour l'année universitaire 2007/2008.

Pour les seuls auditeurs libres.

POINT 4 : Scolarité :

- 4.1 Calendriers universitaires 2007/2008 et 2008/2009.
- 4.2 Règlements généraux des études en formation initiale pour l'année universitaire 2007/2008.
- 4.3 Règlements spécifiques et modalités des contrôles de connaissances.
- 4.4 Définition des seuils d'ouverture pour les mentions et les parcours, en licence et master.
- 4.5 Définition des seuils de dédoublement pour les T.D et les cours magistraux.

Pas de changement.

- 4.6 Ouverture des formations.

Pas de gros changements. Si ce n'est pour un DEUST et un MASTER dont les premières années n'ont pas été ouvertes. Les membres du CA restreint aux enseignant-chercheurs pourra, sur proposition de l'équipe pédagogique, proposer à la Présidente d'ouvrir une formation n'ayant pas atteint le seuil d'ouverture. Le problème du FLE ou des Lettres modernes risque de se poser. Ouverture administrative du MASTER 2 avec un seuil d'ouverture (à fixer avec la responsable de la formation) pour les enseignements (une centaine d'heures d'enseignement).

Modalités particulières d'inscription des étudiants en PCEM, un texte est proposé pour avis à la RP de PCEM1 et au DD de SSMT qui doivent faire leurs observations.

- 4.7 Composition de la commission VAE.

Retirer les collègues devant partir en retraite avant la fin de l'année.

POINT 5 : Formation continue :

- 5.1 Formations nouvelles.

Problème de l'ouverture du MASTER de Droit (qui a été proposé à l'ouverture dans notre plan quadriennal).

- 5.2 Règlements des études.

POINT 6 : Ecole doctorale.

La dernière « lettre d'information juridique » comporte une chronique sur l'absence de cadre juridique pour le paiement d'heures complémentaires pour la mise en ligne de cours. Ce paiement

est considéré comme illégal. Dans ce contexte le chef d'établissement peut être considéré comme comptable de fait et les enseignants pourraient être incités à rembourser les heures perçues.

Préconisation de l'auteur de la chronique : utiliser les primes pédagogiques pour rémunérer les personnels. Les heures d'enseignement en ligne de l'Ecole Doctorale sont particulièrement concernées mais le problème est complexe compte tenu de certains intervenants venant de différentes universités ou fournissant très peu d'heures ou ayant signé une convention ou ayant travaillé sur les contenus sans avoir encore signé quoi que ce soit, ...

POINT 7 : Propositions des étudiants.

POINT 8 : Relations Internationales « conventions » entre l'UPF et :

- OTTAWA
- NEUFCHATEL

OTTAWA accueil d'une quinzaine d'étudiants en 2007 avec aucune incidence financière.

POINT 9 : Conventions (pour vote et/ou pour information).

POINT 10 : Informations :

- 10.1 Les 20 ans de l'université.

Proposition de Dr Honoris Causa : Ben Finey, anthropologue à Hawaii, très connu dans le Pacifique et ayant participé aux débuts de l'UPF. Autres propositions ?

Manifestation coûte à l'établissement ! Des demandes de financement sont en cours (fonds du Pacifique, décision avant fin Mars) mais le budget de l'établissement est sollicité à hauteur de 2 267 000 FCP (inscrits dans la prochaine DBM, à prendre sur l'augmentation de la DGF). P. Capolsini fait remarquer que le plan initial prévoyait un auto-financement de l'évènement. Une discussion animée s'engage sur l'opportunité de cette manifestation alors que notre établissement a voté un budget d'austérité avec des décisions de non-ouverture de filières ou de rémunération des vacataires en TD au lieu des CMS. Il est nécessaire de prévoir un véritable plan de communication annuel planifié dans le budget initial. L'augmentation « inattendue » de la DGF est probablement liée aux demandes de financement de cet évènement par la Présidente auprès du Directeur des enseignements à Paris. Si les crédits demandés au fonds du Pacifique nous étaient attribués, ils seraient utilisés pour cet événement mais aussi pour d'autres actions de communication.

- 10.2 IUFM du Pacifique : intégration de l'antenne de la Polynésie française.

Les réunions de travail continuent (voir les RDs).

POINT 11 : Questions diverses.

Questions diverses :

- organisation des missions : pouvons nous travailler avec une agence de la place ? Réponse peu claire car Air France n'a pas répondu sur nos propositions de modification de convention. L'agent comptable peut-il avoir une CB pour faire des achats en ligne ? Pourquoi payons nous beaucoup plus cher en utilisant une convention UPF-Air France ? Il faut comparer ce qui est comparable en particulier en termes de possibilité de modification des dates (avec ou sans pénalités) et de remboursement éventuel en cas d'annulation de la mission. Un billet non modifiable, non remboursable est évidemment moins cher qu'un billet « flexible ». Nous pourrions accepter de « prendre des risques » mais un engagement clair du bénéficiaire à prendre en charge personnellement les frais de modification éventuelle de son propre fait. La discussion doit se poursuivre avec l'agent comptable.
- sur le campus, les actes de vandalisme et d'agressions physiques et aux biens se multiplient de manière alarmante (cambriolages des locaux d'habitation, bris de pare-brise et de carrosserie, tags, injures, ...). Le représentant de l'Etat pourrait être interpellé sur ce point lors du CA. Les gendarmes pourraient être autorisés par la Présidente à faire des rondes préventives sur le campus.

- problèmes de circulation sur le campus, cela devient très dangereux ! Pourquoi ne pas utiliser le portail du bas coté halle des sports ? Ce portail est déjà utilisé par certains alors pourquoi ne pas changer le sens de circulation ? Cette question sera évoquée avec l'architecte car la situation actuelle ne peut plus durer. P. Capolsini a déjà demandé à plusieurs reprises l'ouverture à tous de ce portail du bas.
- C2I pour étudiants de l'IUFM ?? point non abordé faute de temps.

Séance levée à 18h20.